



## Assemblée

Distr. générale  
14 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

### Vingt-sixième session

Kingston, 13-15 décembre 2021\*

Point 16 de l'ordre du jour

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

### Pouvoirs des représentants à la vingt-sixième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

*Président* : M. Mohan **Pieris** (Sri Lanka)

1. En 2020, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une commission de vérification des pouvoirs, selon la procédure d'approbation tacite, composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Canada, Chili, Costa Rica, Espagne, Lesotho, Myanmar, Sri Lanka et Tchèque.
2. Le 9 décembre 2021, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance et élu Mohan Pieris (Sri Lanka) à sa présidence. Le 14 décembre, la Commission a tenu une séance pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la vingt-sixième session de l'Assemblée.
3. La Commission était saisie d'un mémorandum du secrétariat daté du 14 décembre 2021 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Au 14 décembre, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du Chef d'État ou de gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par le Ministre avaient été présentés pour les représentantes et représentants des 62 États ci-après, qui participaient à la vingt-sixième session de l'Assemblée Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Lesotho, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Suède, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago et Zambie.

\* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020, puis en juillet 2021.



5. Au 14 décembre, des informations concernant la nomination de représentants participant à la vingt-sixième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, de missions permanentes auprès de l'Autorité ou d'autres autorités ou services gouvernementaux par les 19 États ci-après participant à la session de l'Assemblée, à savoir Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Cameroun, Égypte, Fidji, Gabon, Iraq, Maroc, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Tchèque, Viet Nam et Zimbabwe, ainsi que par l'Union européenne.

6. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 5 seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Il a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

*La Commission de vérification des pouvoirs,*

*Ayant examiné les pouvoirs des représentantes et représentants à la vingt-sixième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat daté du 14 décembre 2021,*

*Accepte les pouvoirs desdites représentantes et desdits représentants.*

7. Le projet de décision a été adopté par la Commission sans être mis aux voix.

8. Par la suite, le Président a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision consigné au paragraphe 10 ci-après.

9. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est présenté à l'Assemblée.

#### **Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs**

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Projet de décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la vingt-sixième session de l'Autorité internationale des fonds marins**

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> ISBA/26/A/30.